

Conditions générales d'inscription 2021.2022 cours en régions

Le présent document est destiné à présenter les modalités d'inscriptions, de paiement et de suivi des cours (cycles d'histoire générale de l'art et cycles thématiques) dispensés en régions par l'École du Louvre, quelle que soit la ville d'accueil.

Article 1 : Inscriptions et paiements en ligne

Les inscriptions et les paiements en ligne s'effectuent uniquement à l'adresse suivante : auditeurs.ecoledulouvre.fr

Article 2 : Inscriptions et paiements par correspondance

Le dossier d'inscription par correspondance est à retourner ou à déposer à l'adresse suivante :

École du Louvre
Inscriptions auditeurs (nom de la ville dans laquelle se déroulent le ou les cycles)
Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel
75038 Paris cedex 01.

Éléments nécessaires

- la fiche d'inscription dûment remplie ;
- une photographie d'identité récente avec nom et prénom(s) inscrits au revers ;
- la justification du tarif réduit, le cas échéant (voir article 5) ;
- le règlement correspondant (voir article 6).

Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur, sans qu'une pré-inscription soit possible.

Si, après avoir posté ou déposé son dossier, un auditeur s'aperçoit qu'il est incomplet, il est invité à attendre qu'il lui soit retourné pour le compléter.

Les dossiers d'inscription par correspondance sont traités par ordre d'arrivée. Les demandes d'inscriptions ne peuvent être prises en compte **qu'en fonction des places disponibles.**

Toute inscription vaut réservation de place.

Toute inscription est définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement ou report.

Toute inscription est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

Article 3 : programmation des cours et engagements des parties

L'École du Louvre propose une programmation de cours (cycles d'histoire générale de l'art et cycles thématiques), chacun composés de plusieurs séances, dans différentes villes de France en accord avec des partenaires locaux (musées, associations, sociétés des amis, collectivités) dans ces espaces intégralement et uniquement gérés par ces derniers. Par « cours », on entend un enseignement dispensé pendant plusieurs séances. Ainsi, l'École du Louvre assure la conception et le contrôle du contenu scientifique de chaque cycle et fournit le matériel pédagogique (bibliographies sous format électronique ou papier, supports de cours, etc.).

Le partenaire en régions met à la disposition, pour le bon déroulement des séances, une salle de conférences, un auditorium ou un amphithéâtre, en état de marche avec le matériel nécessaire à la projection. Il assure l'accueil du public auditeur et le contrôle du droit d'accès avec la vérification de l'identité et de la validité de l'inscription de chaque auditeur se présentant pour assister aux séances. Le partenaire en régions s'engage également à faire émarger les auditeurs inscrits au titre de la formation continue pour attester de leur présence.

Ainsi, l'École du Louvre ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement de la part de son partenaire au respect de ses obligations. Le cas échéant, ces manquements doivent être signalés à l'École du Louvre.

Article 4 : Report ou annulation

En cas de report d'une ou plusieurs séances d'un cours, les auditeurs inscrits ne pourront prétendre à aucun dédommagement ni remboursement (total ou au prorata des séances) de la part de l'École du Louvre.

En cas de dégradation de la situation sanitaire et de contraintes d'occupation des locaux à demi-jauge ou autre, les modalités de continuité pédagogique des cours seront arrêtées d'un commun accord avec le partenaire concerné dans la ville d'accueil ; tout ou partie des séances pourront notamment être proposées via le campus numérique (id est par Internet), mis en place par l'École du Louvre depuis la rentrée 2020.

Toutefois, en cas d'annulation ou de suppression de l'intégralité des séances d'un cours du fait de l'École du Louvre, sans alternative de diffusion, et si le paiement est déjà intervenu, l'École du Louvre s'engage à rembourser les auditeurs concernés par virement bancaire dans les meilleurs délais, sous réserve qu'ils aient fourni un RIB présentant IBAN et BIC. Par « cours », on entend un enseignement dispensé pendant plusieurs séances.

Article 5 : Tarifs d'inscription (hors formation continue)

Tous les tarifs applicables sont votés par le Conseil d'administration de l'École du Louvre. Ils sont exprimés en euros nets.

Tarifs unitaires à la séance 2021-2022		Plein tarif	Tarif réduit*
	Pour un cycle d'histoire générale de l'art	5,60 €	3,30 €
	Pour un cycle thématique	8,70 €	5,20 €

Ce tarif unitaire est à multiplier par le nombre de séances de chaque cycle programmé. Il est précisé qu'il ne peut en aucun cas être procédé à des inscriptions à des séances isolées, chaque cours (et donc chaque cycle) étant considéré(s) comme un ensemble. L'École du Louvre reste seule maître de l'application de la politique tarifaire.

Le tarif réduit s'applique aux bénéficiaires pour une inscription à un cours, sous réserve de la production d'un justificatif selon les modalités suivantes :

- jeune (moins de 26 ans au 31/12 de l'année de la première séance de chaque cours) : copie d'une pièce d'identité ;
- demandeur d'emploi : copie de l'attestation nominative de demandeur d'emploi datant de moins de six mois ;
- bénéficiaire du RSA : copie de l'attestation nominative du bénéficiaire du RSA datant de moins de six mois ;
- bénéficiaire de l'AAH : copie de l'attestation nominative du bénéficiaire de l'AAH datant de moins de six mois ;
- mineur(e) (moins de 18 ans au 31/12 de l'année de la première séance de chaque cours) : autorisation parentale signée.

Les auditeurs doivent obligatoirement être âgés de 15 ans minimum au 01/09 de l'année de la première séance de chaque cours.

Article 6 : Modes de règlement

Les inscriptions par correspondance se font uniquement par chèque bancaire être établi à l'ordre de « Régie École du Louvre » (uniquement chèques compensables en France).

Article 7 : Cartes d'auditeur

Chaque auditeur inscrit se voit attribuer une carte d'auditeur.

L'accès aux cours, et pour chaque séance, est conditionné à la présentation d'une carte d'auditeur par l'auditeur inscrit, carte personnelle, incessible et nominative délivrée par l'École du Louvre, en cours de validité. Cette carte est envoyée par courrier postal à chaque auditeur inscrit, après que son inscription et son paiement ont été vérifiés par les services de l'École du Louvre. Il est ensuite informé que le processus de vérification peut prendre plusieurs jours.

Toute perte ou vol de carte devra faire l'objet d'une déclaration sur l'honneur de perte ou de vol à l'École du Louvre dès sa survenance. Une nouvelle carte sera adressée à l'auditeur concerné en contrepartie du paiement par chèque bancaire établi à l'ordre de la Régie de l'École du Louvre de la somme de dix (10) euros, sauf en cas de production de la copie de la déclaration de vol auprès des services compétents.

Article 8 : Formation continue

Pour une inscription en formation continue, il convient de contacter le 01 55 35 18 06 ou d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : formation.continue@ecoledulouvre.fr.

Tous les cours sont accessibles aux stagiaires s'inscrivant au titre de la formation continue, dans le respect de la réglementation en vigueur. Le dossier d'inscription est à renvoyer au service des publics auditeurs et de la formation continue accompagné des pièces suivantes :

- la fiche d'inscription dûment remplie ;
- une photographie d'identité avec nom et prénom(s) inscrits au revers ;
- un courrier de prise en charge des frais de formation par l'employeur ou un courrier de prise en charge individuelle.

Ne pas joindre de règlement pour les inscriptions au titre de la formation continue.

Pour une formation prise en charge par le stagiaire :

Un courrier de l'employeur s'engageant à prendre en charge les droits ou un bon de commande signé par un représentant de l'employeur ayant reçu mandat pour le faire sont obligatoirement à joindre.

Article 9 : Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n°78-17 modifiée dite « Informatique et Libertés » et de l'article 13 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (UE) 2016/679 dit RGPD, il convient de signaler que l'École du Louvre (Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel, 75001 Paris) recueille et collecte des informations indispensables concernant chaque auditeur (nom, prénom(s), adresse postale, courriel, numéro d'auditeur). Par la transmission de ces informations, chaque auditeur qui s'inscrit accepte leur utilisation par l'École du Louvre pour assurer son inscription, pour lui communiquer par courriel ses accès à l'Extranet et pour le contacter dans le cadre des enseignements dispensés et des actualités pédagogiques.

Ces informations ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers. Toutefois, l'École du Louvre se réserve le droit de les transmettre à ses partenaires que sont l'Association de l'École du Louvre et le Fonds de dotation de l'École du Louvre.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) précité et à la loi informatique et libertés précitée, chaque auditeur inscrit dispose d'un droit permanent d'accès, d'opposition, de rectification, de modification, de limitation, de portabilité et de suppression concernant les données collectées par l'École du Louvre et qui le concernent. À tout moment et sur demande, il peut effectuer ces démarches en envoyant un courrier à la Secrétaire générale, Déléguée à la protection des données (DPO) de l'École du Louvre, accompagnée d'une preuve d'identité, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

École du Louvre, Secrétariat général, DPO
Palais du Louvre,
Porte Jaujard, Place du Carrousel,
75038 Paris cedex 01
dpo@ecoledulouvre.fr

Chaque auditeur inscrit est en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 10 : Extranet et autres informations

Un Extranet est proposé aux auditeurs inscrits. Des informations concernant les cours auxquels ils sont inscrits (annulations, reports, documentation pédagogique, informations diverses) sont disponibles en ligne sur ce réseau d'information privé.

Il est précisé que les enseignants, auteurs et responsables de leurs ressources pédagogiques (images, bibliographies, plans...), sont libres de leur diffusion. La mise en ligne de ces ressources sur l'Extranet de l'École du Louvre est donc à leur entière et exclusive discrétion.

Pour recevoir leur identifiant et leur mot de passe, les auditeurs doivent indiquer le plus lisiblement possible leur courriel sur la fiche d'inscription. Lors de leur première connexion (à réception du courriel les y invitant), ils doivent cocher « recevoir les actualités » pour recevoir par courriel les éventuelles modifications de planning de leurs cours.

Les auditeurs de l'École du Louvre sont tenus de respecter le règlement d'usage des locaux du partenaire en régions et d'observer un certain nombre de principes pour le bon déroulement des cours, notamment de ne pas interrompre l'enseignant et de réserver les éventuelles questions pour la fin des cours.

Article 11 : Responsabilités

L'École du Louvre ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution totale ou partielle du contrat conclu en cas de force majeure, en cas de grève, en cas de pandémie, en cas de suppression d'une ou plusieurs séances ou en cas d'inexécution due à l'un de ses partenaires ou tout autre cas extérieur à la volonté de l'École du Louvre. Dans ce dernier cas, l'auditeur concerné est libre de rechercher la responsabilité du partenaire défaillant.

En outre, l'École du Louvre, en sa qualité d'établissement public, peut être tenue de se conformer à toute décision gouvernementale, décision du Ministre chargé de la culture ou toute autre décision administrative ou judiciaire rendant impossible l'organisation des cours.

En cas de suppression ou d'annulation d'un cours, aucun auditeur ne pourra prétendre au remboursement de ceux-ci excepté dans les conditions définies à l'article 4 des présentes.

Les photographies et les textes reproduits sur le portail en ligne de l'École du Louvre et illustrant l'offre de cours n'entrent pas dans le champ contractuel. Par conséquent, la responsabilité de l'École du Louvre ne saurait être engagée en cas d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes.

Article 12 : Litiges

L'École du Louvre se réserve le droit d'annuler toute demande d'inscription d'un auditeur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une inscription antérieure.

Les inscriptions réalisées par correspondance sont régies exclusivement par le droit français.

Les présentes conditions générales d'inscription sont soumises en toutes ses dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal français compétent, après épuisement des voies de recours amiable. La langue applicable est la langue française.

Il est rappelé qu'aucun remboursement ni report n'est possible et ne sera effectué, sauf en cas d'annulation ou de suppression d'un cours du fait de l'École du Louvre.

Article 13 : Contact et informations pratiques

Accueil et informations

Standard téléphonique : 01 55 35 18 00, ouvert de 9h30 à 12h15 et 13h45 à 17h00.

Site Internet : www.ecoledulouvre.fr

Pôle des inscriptions auditeurs

Courriel : cours.regions@ecoledulouvre.fr

Téléphone : 01 55 35 19 23